

Equipes organisatrices

- L'U.F.R de Médecine des Universités de Besançon, Dijon, Nancy, Reims et Strasbourg
- Coordonnateur régionaux : Messieurs les Docteurs Romain FAVRE et Bruno LANGER
- Coordonnateur local : Pr R. GABRIEL

Objectifs

Cet enseignement s'adresse aux spécialistes diplômés ou en cours de formation. L'objectif est l'acquisition de connaissances approfondies dans le domaine de la médecine foetale, dans le but :

- Acquérir une véritable compétence théorique et pratique, fondée sur l'apprentissage et la pratique des différentes modalités, ainsi que sur la connaissance des indications et des résultats des différentes techniques invasives.
- Améliorer ainsi la qualité de la prise en charge des patientes et des couples ayant besoin d'un diagnostic prénatal.

Durée et organisation

L'enseignement se déroule sur un an. Le programme est commun à toutes les universités signataires. Il est établi et actualisé par le conseil pédagogique. Les enseignements théoriques sont organisés sur plusieurs sites avec une répartition en modules.

La durée de l'enseignement théorique est d'environ 100 h avec au minimum les modules suivants :

- un module de génétique/cytogénétique 15 h,
- un module d'embryologie 5 h,
- un module de foeto-pathologie 5 h,
- un module d'imagerie (écho-IRM-rx) 15 h,
- un module de prise en charge obstétrical 35 h,
- un module de prise en charge pédiatrique 13 h,
- un module sur les aspects de la prise en charge psychologique 5 h,
- un module sur l'aspect organisationnel 5 h.

L'enseignement pratique est dispensé sous forme de stages dans les Services reconnus validant par le conseil pédagogique. La durée de l'enseignement pratique comporte deux modalités qui peuvent être complémentaires : participation à un minimum de

20 réunions pluridisciplinaire et/ou participation à un stage clinique au sein d'une équipe de diagnostic agréé pour une durée minimale de 20 vacations.

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

■ **Au DU de médecine foetale option gynécologie-obstétrique :**

- les médecins spécialistes, les étudiants en cours de formation au-delà du 2^{ème} semestre de formation gynécologie-obstétrique,
- les médecins étrangers justifiant du même niveau d'étude, après accord du coordonnateur local ou inter-régional.

■ **Au D.U de médecine foetale :**

- les médecins spécialistes (radiologie, pédiatrie, chirurgie infantile) et les étudiants en cours de formation au-delà du 2^{ème} semestre de formation dans ces spécialités,
- les médecins intéressés par la médecine foetale après accord du coordonnateur local ou interrégional,
- les médecins étrangers justifiant du même niveau d'étude, après accord du coordonnateur local ou inter-régional.

■ **Attestation de médecine foetale :**

- les sages-femmes titulaires d'un diplôme d'état ou l'équivalent pour les étranger(e)s après accord du coordonnateur local ou interrégional.

Droits d'inscription hors droits universitaires :

383 euros.

Evaluation des connaissances

Elle a lieu à la fin de l'année universitaire et comprend une épreuve écrite anonyme. Ne sont autorisés à se présenter à l'examen que les étudiants ayant suivi l'enseignement requis et accompli leurs stages pratiques. Un mémoire bibliographique est exigé pour la validation du D.I.U.

Renseignements

Secrétariat au Professeur R. GABRIEL
Service de Gynéco-Obstétrique
Hôpital Maison Blanche
tél. 03.26.78.76.51 - fax 03.26.78.38.39